



Problème de sangles à volets

Par **Summ41intodeep54**, le **08/12/2010 à 10:43**

Bonjour, rnrnPlusieurs sangles à volets sont plus que détériorées dans notre appartement en location. J'ai apparemment compris que ceci était à la charge du locataire, mais dans mon cas, j'ai fait venir un installateur, et la sangle ne peut se remplacer qu'en démontant le volet intégralement, par l'extérieur (notre appartement est au 1^{er} étage). rnrnAutrement dit, plusieurs heures de main d'œuvre le devis approximatif s'élève à +/- 450€ chez deux installateurs différents. Mon propriétaire ne veut rien savoir, et rien prendre en charge. Je suis d'accord pour remplacer les sangles mais est-ce à moi à payer le fait que les sangles sont quasi-inaccessibles à cause du type de volets installés? rnrnD'avance merci pour votre aide.

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 10:48**

Décret n°87-712 du 26 août 1987 rnrn*Ont notamment le caractère de réparations locatives [...]*
rnc) Dispositifs d'occultation de la lumière tels que stores et jalousies :
;rnrnGraissage
;rnrnRemplacement notamment de cordes, poulies ou de quelques lames. rnrnSi ce que vous appelez sangles, entre dans ce descriptif, le remplacement est à votre charge.